

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

La stratégie de développement de l'Institut de Création et d'Animation Numérique (ICAN) consiste à offrir à ses étudiants la possibilité d'effectuer une période de mobilité à l'étranger sur une offre de destinations diversifiées.

L'ICAN, l'école des jeux vidéo et de la création numérique est un établissement d'enseignement supérieur privé délivrant des diplômes reconnus par l'Etat niveau 1 et niveau 2 à travers le cycle Bachelor et le cycle Mastère (CNCP). Notre école accompagne et devance les mutations des technologies de l'information et de la communication. L'ICAN fait partie du Réseau des Grandes Ecoles Spécialisées (Réseau GES), un important Réseau réunissant 6 établissements d'enseignement supérieur privé qui compte aujourd'hui 4 000 élèves à Paris.

Le profil et le programme de l'ICAN étant très spécialisés et techniques, nous cherchons à développer des partenariats bien ciblés dans les domaines spécifiques de l'ICAN qui sont les jeux vidéo, l'animation 3D et la création Web.

Les établissements partenaires doivent proposer des spécialisations semblables aux nôtres et offrir les moyens techniques et technologiques correspondants.

Les programmes de mobilité qui sont optionnels pour nos étudiants s'effectuent en 3ème année de Bachelor et 2ème année de Mastère à travers des semestres à l'étranger ou des doubles diplômes d'une durée d'un an.

Les mobilités en semestre s'effectuent majoritairement au 1er semestre de l'année académique afin que l'étudiant puisse poursuivre sa scolarité au 2ème semestre en France et valider son diplôme au sein de notre école

En ce qui concerne la mobilité en double diplôme, l'étudiant passe donc une année entière dans l'établissement partenaire et obtient après validation de sa scolarité le diplôme de l'institution étrangère ainsi que notre diplôme.

Il est également possible d'effectuer des périodes de stage à l'étranger dont la durée et le contenu varient selon les formations.

De plus, la mobilité du personnel est une autre possibilité proposée par notre établissement.

Nous souhaitons donc mettre en œuvre un maximum de dispositifs adaptés pour encourager la mobilité de nos étudiants de l'ICAN.

Ayant des accords signés avec des pays Européens et non Européens, nous avons élaboré des programmes de double diplômes avec plusieurs de nos partenaires (2 accords établis avec des partenaires au Canada et aux Etats-Unis) ainsi que des programmes de semestre d'études en Europe et hors Europe.

La formation double diplômante est un atout majeur pour les étudiants qui partent un an car elle leur permet de cumuler deux diplômes à l'issue de ce programme.

Nous avons à présent des accords avec plusieurs pays comme le Vietnam, Dubaï, le Canada, l'Espagne et les Etats-Unis. Nous voulons augmenter le nombre de nos accords en Europe et hors Europe afin d'offrir une plus grande diversité de destinations à nos étudiants.

Nous souhaitons développer des partenariats aussi bien en Asie, en Europe qu'en Amérique du Nord et du Sud.

Des pays tels que le Canada, les Etats-Unis, l'Irlande ou Israël qui ont des centres développés et dédiés à l'informatique et aux nouvelles technologies sont les pays ciblés pour l'établissement de coopération avec l'ICAN.

Enfin, pour les années à venir, nous projetons de développer des partenariats avec la zone des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) qui nous semble très intéressante et attractive pour nos étudiants.

Ces coopérations peuvent être d'ordre académique (échange d'étudiants ou de professeurs pour 1 ou 2 semestres, des programmes de double-diplômes) ou d'ordre professionnel (stages, missions pour des entreprises installées dans les 2 pays concernés).

Nous souhaitons développer des projets d'animation numériques et de films en 3D entre nous et les établissements partenaires, afin de permettre un travail en équipe avec des cultures, langues et approches différentes. Une fois les projets finalisés, nous souhaitons permettre aux étudiants, accompagnés d'un professeur de leur établissement, de rencontrer leurs homologues et de présenter le projet Viva Voce.

Persuadés de l'intérêt à la fois interculturel, pédagogique et professionnel du programme Erasmus, faire partie de la charte Erasmus, ne pourra que nous conforter dans ces mêmes objectifs que nous partageons pour le développement personnel et professionnel de nos étudiants.

La sélection de nos universités partenaires se fait sur des critères de qualité comme la reconnaissance de l'établissement et de son diplôme, la qualité de son enseignement, le contenu pédagogique des programmes, la langue d'enseignement, la qualité des services d'accueil offerts aux étudiants internationaux (services d'intégration, le logement, l'aide à la procédure de visa, aux démarches administratives...)

L'évolution et le développement international de l'ICAN s'inscrivent dans une démarche de qualité et respect de nos valeurs.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer (max. 2000 caractères).

Langue originale [FR]

Nous proposons à nos établissements partenaires de leur créer des programmes sur mesure pour des groupes d'étudiants. Cela peut se traduire par des séminaires thématiques, des conférences, des « summer schools » sur de courtes durées. Les étudiants ayant participé à ces séminaires peuvent obtenir des crédits transférables avec l'accord de leur établissement d'origine.

Nous souhaitons mettre en place avec nos partenaires présents et à venir, une coopération sur la mise en commun de projets (en dehors des cours) avec les enseignants et les étudiants des deux partenaires, tels que missions de consulting en groupe, études pour des entreprises dans les pays respectifs, à la fois en ligne et en face-à-face.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Les établissements d'enseignement supérieur ont tout intérêt à ce jour à se tourner vers le développement à l'international, surtout dans un contexte moderne de globalisation de tous les types d'activités. Notre école a conscience des priorités européennes et internationales de la modernisation de l'enseignement supérieur.

Bénéficiaire du statut de titulaire d'une charte Erasmus permettrait à notre école d'augmenter et de renforcer son internationalisation, sa visibilité, de faire partie des membres reconnus pour la qualité de leur enseignement, la volonté d'accueil des participants entrants et d'envoi de participants sortants.

La charte Erasmus est un gage de qualité et une preuve d'engagement dans le développement européen et international des institutions partenaires.

Cela pourrait accentuer l'élan de notre école au développement de la collaboration avec les institutions européennes.

L'ensemble de nos objectifs est parfaitement cohérent avec les 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur qui sont l'augmentation des niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs, l'amélioration de la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur, la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale, la création du lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional. Enfin l'amélioration de la gouvernance et le financement.

Dans un monde globalisé où l'internationalisation de l'économie devient indispensable nous nous devons d'offrir à nos futurs diplômés les outils et opportunités nécessaires à leur réussite future.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)